

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 28 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants Délégués présents : 25 délégués (18 titulaires – 7 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 20 Septembre 2016
---

### **Membres présents :**

**Titulaires :** Mme Tétard, Mr Simon, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Stanislawski, Mr Pillière, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Bereaux, Mr Bouvry.

**Suppléants :** Mme Simon, Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

**Membres absents excusés :** Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Godeau, Mr Saroul, Mr Petel, Mr Picavet, Mr Coppeaux, Mr Lantoine, Mr Paudière.

**Membres absents (titulaires et suppléants) :** Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Conversat, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Freudenreich.

**Assistaient également à la séance :** Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Luc Dussaussoy.

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 06 ; il constate que le quorum est atteint, et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait ensuite l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 06 Juillet 2016,
- 2) Présentation du rapport annuel du délégataire 2015,
- 3) Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2015,

- 4) Résultat des consultations et attribution des marchés de renouvellement de réseau avec reprises des branchements, sur les communes suivantes :
  - Lucy le Bocage - route de Marigny RD112 et rue Gambault
  - Domptin - rue de La Fontaine RD11
  - Coupru – rue Principale RD82 et rue de l’église
  - Chierry – rue d’Etampes RD872
- 5) Présentation et adoption du schéma de distribution d’eau potable de l’Usesa,
- 6) Respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d’eau potable,
- 7) Nomination d’un assistant de prévention,
- 8) Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Mr Luc Dussaussoy est nommé secrétaire de séance.

### **1) Approbation du compte rendu de l’Assemblée Générale du 06 Juillet 2016**

Le Président soumet à l’approbation des délégués le compte rendu de l’assemblée générale qui s’est tenue le 06 Juillet 2016.

Aucune remarque n’est formulée par les délégués, le compte rendu est adopté à l’unanimité des membres présents.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l’unanimité des délégués votants.

### **2) Présentation du rapport annuel du délégataire**

Le Président invite Mr Yves Bourgeois, Directeur des Collectivités Aisne de Véolia Eau, à présenter à l’assemblée le rapport d’activité sur l’exploitation du service pour 2015.

Le diaporama reprend les éléments essentiels du rapport constitués en trois parties :

- 1) Les faits marquants de 2015
- 2) Le bilan d’exploitation du service et les principaux indicateurs
- 3) Le compte rendu financier

#### **1) Les faits marquants de 2015**

Etat d’avancement des investissements contractuels :

- Mise en place du télérelevé des compteurs : 96,6 % du parc compteur est équipé de module radio – 20 % relève en mode piéton - poursuite du déploiement des infrastructures (répéteurs et concentrateurs) 76 % en télérelevé.

Mr Girardin (Trélou Sur Marne) fait remarquer les problèmes rencontrés avec le prestataire mandaté par Véolia lors des changements de compteurs. Il dit ne pas avoir été satisfait des interventions faites sur la commune.

A ce jour, le dispositif de la télérelève est opérationnel pour 95% des abonnés de l'Usesa.

- Renouvellement des branchements en plomb :

- 440 branchements renouvelés en 2015

Soit un total de 1014 branchements renouvelés depuis le début du contrat (l'objectif fixé par contrat à échéance 2015 est le renouvellement de 992 branchements)

- Pose des compteurs de sectorisation avec télétransmission :

- Poursuite des travaux en 2015 par l'installation de : 46 regards créés sur le réseau – 67 débit-mètres – 63 télésurveillances – 26 raccordements sur télésurveillances existantes.

## 2) Les principaux indicateurs du service

La deuxième partie du rapport présente le bilan d'activité du délégataire sur le suivi technique de l'exploitation du service.

Les indicateurs de performance renseignés chaque année, conformément au Décret réglementaire de 2007, permettent de suivre l'évolution du service et de mettre en exergue les variations d'une année sur l'autre.

### ↳ statistiques abonnés et consommations :

Le nombre d'abonnés affiche une progression sensible mais constante sur les dernières années (+ 1.9% en 2015). Le nombre d'abonnés s'élève à 27 408 abonnés.

Les volumes vendus augmentent selon la même variation (+1.2% ) pour atteindre en 2015 un volume total de 4 109 350 m<sup>3</sup>.

Mr Girardin (Trélou Sur Marne) demande pourquoi les données 2015 ne sont pas identiques entre le rapport d'activité de Véolia et le rapport de l'Usesa ?

La différence s'explique par l'intégration de la commune de Marolles au contrat de délégation avec Véolia Eau à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2015, alors que le rapport de l'Usesa intègre la commune de Marolles sur toute l'année 2015.

↳ Qualité de l'eau : les résultats des analyses faites dans le cadre du contrôle sanitaire, sont conformes à la réglementation, le taux de conformité est de 100% sur les prélèvements microbiologiques et de 97.80 % en prélèvements physico-chimiques.

↳ Le renouvellement des installations : les charges de renouvellement sur les installations de productions et de stockage selon les obligations contractuelles relevant de la garantie pour continuité du service, s'élèvent à 196 482€ pour l'année 2015.

On constate un renouvellement des compteurs important : 70% du parc compteur renouvelé sur les années 2014-2015 en raison de l'installation du radio relevé des compteurs.

### ↳ le rendement du réseau :

Le rendement du réseau est en diminution : au taux de 77 % en 2015 , contre 81 % en 2014 et 80 % en 2013.

Comment s'explique cette diminution ?

Véolia explique que 3 facteurs conjugués en 2015 sont à l'origine de la diminution du rendement :

- La mise en place du télérelevé a modifié le rythme de facturation (2015 est une année de transition)
- L'augmentation de 20% du nombre de fuites sur canalisation
- L'impact des nouveaux travaux 2015 (usine et réseaux)

↳ Tarif d'eau :

• Le coût du m3 (part Véolia et Usesa) reste stable :

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 : 2.4341 € Hors Taxes

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 : 2.4337 € hors taxes

• Le coût du m3 pour la consommation de référence (120 m3) en y associant l'ensemble des taxes et redevances :

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 : 3.1008 € TTC

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 : 3.1056 € TTC

Les tarifs mettent en évidence :

- la stabilité du prix de l'eau pour ce qui concerne les parts Usesa et Véolia.
- la variation entre 2015 et 2016 est due à l'augmentation de la taxe « Redevance pollution » perçue par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

↳ Activité clientèle

- Le délégataire maintient son suivi en matière de recouvrement des factures avec un taux d'impayés satisfaisant.

### **3) Le compte rendu financier**

Le compte rendu présente l'état détaillé des produits et des charges d'exploitation liés au contrat de délégation.

Il fait ressortir un résultat déficitaire pour l'année 2015 à hauteur de - 830 050 €.

Le bilan financier fait ressortir une nette augmentation des dépenses du poste « Sous-Traitance » passant de 503 766 € en 2014 à 973 814 € en 2015.

Mr Bourgeois explique que l'augmentation de ce poste correspond à la mise en place de la télérelève des compteurs.

Le Comité Syndical demande si ces résultats sont inquiétants et comment Véolia compte redresser ce bilan ?

Mr Bourgeois précise :

- Le financement et les conditions d'exploitation des investissements de la télérelève des compteurs sont fixés au contrat.
- L'amortissement de ces investissements est à prendre en compte sur la durée du contrat.
- Ces charges pèsent sur le résultat d'exploitation de l'année de mise en service des installations.

Mr Bourgeois confirme que Véolia poursuivra ses efforts dans un contexte économique difficile.

### 3) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2015

En préambule, le Président précise que le projet de rapport est établi sous la même présentation que le rapport de 2014. Son contenu, conforme à la réglementation, renseigne des indicateurs du service d'eau mis à jour pour 2015 avec l'intégration de la commune de Marolles.

Une nouvelle disposition introduite par la Loi NOTRe (Décret N°2015-1820 du 29 Décembre 2015) vient modifier les modalités de transmission du rapport annuel en décalant de trois mois le délai de présentation à l'assemblée délibérante.

Le Président passe ensuite la parole à Mr Marginier et Mme Coorevits pour la présentation du diaporama reprenant les éléments essentiels du rapport.

A l'issue de la présentation, le Président invite les délégués à poser leurs questions :

- Concernant le compte rendu financier 2015 présentant l'état de la dette de l'Usesa :  
Mr Pillière demande si les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation compte tenu de la diminution des taux d'intérêts ?

Mr Marginier confirme que l'Usesa a engagé une consultation auprès des organismes bancaires.

L'état de la dette, avec un ratio de désendettement très faible (inférieur à 2 ans), reste satisfaisant.

Les taux d'emprunts de l'Usesa ne sont pas élevés (entre 3 et 5%).

Les démarches ont été faites en Mai 2016 en demandant aux banques une remise de leurs propositions sur :

- Les conditions de remboursement anticipé des prêts en cours,
- Le réaménagement complet de la dette

Les délégués seront tenus informés des résultats actuellement en cours d'analyses.  
Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain comité Syndical.

A l'issue des échanges, les délégués émettent un avis favorable sur le contenu du rapport dont communication sera faite auprès :

- des services de la Préfecture,
- des délégués de l'USESA dont présentation du rapport sera faite lors des réunions de Secteurs,
- des Maires des communes membres qui auront l'obligation de le présenter au sein des Conseils Municipaux avant le 31 Décembre 2016,
- des Présidents des Communautés de Communes,
- des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- des membres de la Commission des Usagers.

Le rapport sera mis en ligne sur le site internet de l'Usesa.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants

#### **4) Attribution des marchés de renouvellement de réseau avec reprise des branchements sur les communes de Lucy le Bocage – Domptin – Coupru - Chierry**

Après avoir entendu le rapport d'analyses des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 15 Septembre 2016, le Comité Syndical donne un avis favorable et autorise le Président à signer les marchés suivants :

##### **✚ Renouvellement avec renforcement de la canalisation à Lucy le Bocage route de Marigny RD112 et rue Gambault**

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 450 ml en diamètre 150 mm,
- avec reprise de 34 branchements.

Coût prévisionnel : 150 000 € hors taxes

Attribution du marché : Eurovia Picardie pour 121 881.00 € hors taxes

##### **✚ Renouvellement avec renforcement de la canalisation à Domptin rue de La Fontaine RD11**

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 610 ml en diamètre 150mm
- avec reprise de 30 branchements

Coût prévisionnel : 180 000 € hors taxes

Attribution du marché : Entreprise TPA pour 123 570.00 € hors taxes

##### **✚ Renouvellement avec renforcement de la canalisation à Coupru – rue Principale RD82 et rue de l'église**

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 780 ml en diamètre 125 mm,
- avec reprise de 40 branchements.

Coût prévisionnel : 150 000 € hors taxes

Attribution du marché : Entreprise TPA pour 157 995.15 € hors taxes

##### **✚ Renouvellement avec renforcement de la canalisation à Chierry – rue d'Etampes RD872**

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 340 ml en diamètre 125 mm,
- avec reprise de 28 branchements.

Coût prévisionnel : 110 000 € hors taxes

Attribution du marché : Entreprise ATP Services pour 81 498.00 € hors taxes

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## 5) Présentation et adoption du schéma de distribution d'eau potable

Le Président expose la nécessité de répondre aux obligations faites aux Collectivités territoriales compétentes en matière d'eau potable, concernant l'élaboration de leur schéma de distribution d'eau potable.

Il en explique les principaux points :

Le schéma de distribution d'eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution.

Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Le descriptif détaillé inclut, d'une part, le plan des réseaux avec la localisation des dispositifs généraux de mesures et, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant les linéaires de canalisation, l'année ou à défaut la période de pose, la catégorie de l'ouvrage, les informations disponibles sur les matériaux et les diamètres des canalisations.

Le descriptif détaillé est mis à jour et complété chaque année en mentionnant les travaux réalisés sur les réseaux.

De plus, lorsque le rendement du réseau figurant sur le rapport annuel est inférieur à 85 % ou à  $(65\% + 1/5 \text{ de l'Indice Linéaire de Consommation})$  alors la collectivité doit établir un plan d'actions et de travaux dans les 2 années qui suivent.

Ce schéma peut servir également pour la rédaction des annexes sanitaires des documents d'urbanisme des communes membres.

Mr Marginier présente aux délégués le schéma de distribution d'eau potable réalisé pour l'USESA.

Pour une meilleure visibilité des données, un tableau a été bâti pour l'ensemble de l'USESA et également pour chaque secteurs géographiques avec l'indication du :

- Linéaire de canalisation
- Diamètre des canalisations
- Matériau des canalisations
- Année de pose connue ou présumée des canalisations
- Catégorie de l'ouvrage : non sensible pour les réseaux d'eau potable
- Classe des canalisations : A, B ou C

Le Comité Syndical constate l'important travail réalisé pour collecter les données et construire cet outil dont la mise à jour sera faite tous les ans.

A l'issue de la présentation, le schéma de distribution reçoit l'avis favorable du Comité Syndical. Un exemplaire sera remis aux communes membres de l'Usesa.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## 6) Respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable

L'agence de l'Eau Seine Normandie a lancé un appel à projets pour la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable prioritairement dans les zones rurales où des stratégies d'économie d'eau sont nécessaires (zone de répartition des eaux ou zones de tension quantitatives).

L'enveloppe globale est de 40 M € et l'aide maximale par collectivité territoriale est de 2 M€ sachant que le taux de subvention est de 50 % dans la limite des prix de référence de l'Agence.

Un des critères d'éligibilité est l'existence d'une délibération pour le respect de la charte qualité des réseaux d'eau potable.

Cette charte définit les principes de bonnes pratiques, issus de l'expérience de chacun.

Cette charte accompagne les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur, en proposant une méthodologie pédagogique.

Ce document est avant tout une démarche partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs.

Sa mise en application passe par la décision du maître d'ouvrage de réaliser son opération sous charte et par l'adhésion des autres partenaires.

Grace à ses outils d'application, elle facilite la mise en œuvre des engagements de chaque acteur en coordonnant leur intervention tout au long du déroulement d'une opération.

Sous charte qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes et celles innovantes dans le domaine ;
- Choisir tous les intervenants selon le principe du mieux-disant ;
- Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- Exécuter chacune des prestations selon un processus pré-établi et maîtrisé ;
- Contrôler et valider la satisfaction aux exigences pré-définies des ouvrages réalisés ;
- Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale.

Le Président ajoute que ces prescriptions sont déjà appliquées par l'Usesa, il s'agit aujourd'hui de confirmer cet engagement par délibération.

Entendu la délibération proposée, le Comité Syndical confirme l'engagement de réaliser les études et les travaux sur le réseau d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable pour les opérations subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.



## 7) Nomination d'un assistant de prévention

Le Président informe le Comité Syndical de la nomination de Mr JOSSINET Julien en qualité d'assistant de prévention de l'USESA depuis le 18 juillet 2016 (arrêté du Président) après avoir suivi un stage de 5 jours en juin.

Son rôle dans cette fonction est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

## 8) Questions diverses

### Calendrier des réunions

Dates	Lieu	Objet
Vendredi 30 Septembre 2016 17 h 00	Bureaux Château-Thierry	Commission CCSPL
Mardi 04 Octobre 2016 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Réunion du secteur de Château-Thierry
Jeudi 06 Octobre 2016 18 h 00	Salle polyvalente Gandelu	Réunion du secteur Saint-Gengoulph / Epaux Bézu / La Ferté Milon
Vendredi 07 Octobre 2016 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Réunion du secteur Essômes Sur Marne / Nogent l'Artaud
Mardi 18 Octobre 2016 17 h 30	Bureaux Château-Thierry	Bureau
Mercredi 19 Octobre 2016	16 h 30 Visite de l'usine de Chézy/Marne 18 h 00 Réunion	Comité d'usagers
Jeudi 20 Octobre 2016 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Réunion du secteur Surmelin/Brie
Vendredi 21 Octobre 2016 18 h 00	Mairie de Fère en Tardenois	Réunion du secteur Tardenois / Oulchy le Château
Mercredi 02 Novembre 2016 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Comité Syndical
Mardi 22 Novembre 2016 17 h 30	Bureaux Château-Thierry	Bureau
Mardi 06 Décembre 2016 18 h 00	Bureaux Château-Thierry	Comité Syndical

Le Président invite l'assemblée à passer aux questions diverses.

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 20 h 15.

Fait à Château-Thierry, le 10 Octobre 2016  
Le Président,

Marcel CHATELAIN

